



**PROCÈS-VERBAL DE LA 575^e RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR
tenue le jeudi 15 novembre 2018 à 12 h au salon rouge de l'UQTR
(575-15-11-18)**

Présences :

M. Ismaïl Biskri, président
Mme Diane Gagné, vice-présidente aux relations de travail
Mme Monique Cadrin, vice-présidente aux affaires syndicales
M. Christian Linard, vice-président aux affaires universitaires
M. Sylvain Beaudry, trésorier
Mme Daphné Drouin, secrétaire

Absence :

Mme France Joyal, vice-présidente aux services à la collectivité

Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail et Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires, assistent également à la rencontre.

Ismaïl Biskri préside la rencontre et Alain Gamelin agit à titre de secrétaire.

CX-575-15-11-18-00 Projet d'ordre du jour

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la 574^e réunion du comité exécutif
- 3) Suites à donner aux dossiers
- 4) Correspondance et information :
 1. Dépôt de l'agenda syndical du mois d'octobre
 2. Correspondance reçue et expédiée depuis le 28 août
 3. Retenues à la source
- 5) Rapport des officiers et des délégations
- 6) Conférence des directeurs et des directrices de département 2.0 (suite)
- 7) Dégagements syndicaux 2018-2019
- 8) Participation du Syndicat au Forum des partenaires de l'UQTR
- 9) Poste de doyen de la recherche et de la création
- 10) Affiliation à une centrale syndicale
- 11) Projet d'ordre du jour du conseil syndical du 6 décembre 2018
- 12) Représentant du Syndicat au comité réseau sur les assurances collectives
- 13) Contrat d'accompagnement pour le poste de CAU
- 14) Dossier de gestion des ressources humaines (huis-clos)
- 15) Affaires nouvelles :
- 16) Date de la prochaine réunion : 29 novembre 2018
- 17) Levée de l'assemblée

CX-575-15-11-18-01 Adoption de l'ordre du jour

Sur motion dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

CX-575-15-11-18-02 Adoption du procès-verbal de la 574^e réunion du comité exécutif

Après avoir suggéré quelques modifications et corrections, il est proposé et dûment appuyé d'adopter le procès-verbal de la 574^e réunion du comité exécutif tenue le 1^{er} novembre 2018.

CX-575-15-11-18-03 Suites à donner au dossier

Le président fait lecture des suites à donner aux réunions antérieures du comité exécutif et du conseil syndical et rappelle les mandats confiés à chacun des officiers.

CX-575-15-11-18-04 Correspondance et information

1. **Dépôt de la correspondance reçue et expédiée depuis le 28 août 2018**
La secrétaire attire l'attention des membres sur le courrier reçu et expédié depuis le 28 août dernier. Elle précise qu'il ne s'agit que du courrier reçu par la poste régulière et non les courriels.
2. **Dépôt de l'agenda syndical**
Le président précise les principales activités inscrites à l'agenda syndical des mois de novembre et décembre 2018. Il rappelle que l'agenda syndical est continuellement mis à jour et qu'il est préférable de se référer à la version électronique.
3. **Retenues à la source**
Le trésorier précise que les retenues à la source du mois d'octobre 2018 ont été expédiées aux gouvernements : 2 952 \$ à Revenu Canada et 4 683 \$ à Revenu Québec.

CX-575-15-11-18-05 Rapports des officiers et des délégations

Président

- Le président souligne qu'il a longuement discuté avec Me Gabriel Hébert-Tétrault et Me Richard McManus de l'éventualité de l'intégration du Syndicat à une centrale syndicale québécoises. Il aura l'occasion de résumer les propose de ceux-ci lors du point traitant de cette question.
- Le président indique qu'il a aussi assisté aux rencontres du comité de sélection pour le poste de conseiller aux affaires universitaires et du comité des affaires universitaires.
- Le président rappelle qu'il serait important que les professeurs qui reçoivent une demande d'enregistrement de leur cours d'un étudiant en situation de handicap (ESH), qu'ils s'assurent que ce dernier a bien signé l'entente de confidentialité qui lui interdit de diffuser l'enregistrement sur les réseaux sociaux.

VPRT et VPAS

- La VPRT fait le point sur le cheminement des griefs en cours. Elle indique qu'il est important que le Syndicat intervienne en amont d'un problème afin qu'il soit solutionné avant qu'il ne soit soumis aux instances.
- La VPAS indique qu'elle a reçu la liste des cours atypiques par département. Elle pourra l'acheminer à chacun des départements concernés. Me Gabriel Hébert-Tétrault a suggéré de demander une suspension des délais pour déposer un grief afin de laisser au CRT le temps de compléter les étapes de consultation prévues.
- La VPRT souligne qu'une rencontre est prévue pour le 21 novembre prochain entre le CRT et Me Gabriel Hébert-Tétrault. Il y a aussi une rencontre du comité de relations travail conjoint de planifier pour le 27 novembre. La VPRT précise qu'elle a eu récemment l'occasion de discuter avec le directeur du service des ressources humaines, M. Éric Hamelin, qui l'a entretenue de la possibilité de permettre à Mme Josée Asselin, conseillère en gestion des ressources humaines, d'assister aux réunions du comité des relations de travail conjoint. Cela permettrait d'éviter de répéter à cette dernière les échanges tenus au comité.
Après discussion, les membres conviennent d'accepter la proposition pour une période d'essai de trois mois. La VPRT ajoute qu'il est aussi convenu que chacune des parties pourra à tout moment demander à Mme Asselin de quitter la rencontre.
- La VPRT termine en signalant qu'elle publiera dans le prochain numéro du *Point d'ancre*

un texte illustrant les actions qu'elle souhaite mener à la vice-présidence aux relations de travail.

VPAU

- Le VPAU indique qu'il y a eu une rencontre du comité des affaires universitaires le 8 novembre dernier. Il y fut question de la proposition d'une nouvelle structure de gestion pour le centre de recherche sur les matériaux lignocellulosique (CRML), des critères de promotion pour les professeurs cliniciens et de la nouvelle politique de gestion des frais de déplacement de l'UQTR.
- Pour ce qui est des intentions du directeur du CRML, un avis de la conseillère aux relations de travail du Syndicat indique qu'il n'est pas possible d'intégrer cette nouvelle structure sans signer une lettre d'entente avec le Syndicat.
- Le CAU a reçu le vice-recteur à l'administration et aux finances et la directrice du service des finances afin de discuter de la nouvelle politique sur le remboursement des frais de déplacement. Les membres ont eu l'occasion de faire valoir une série d'amendements dont la plupart ont été positivement acceptés par les gestionnaires.
- Le VPAU mentionne que le CAU a aussi reçu la visite de M. Patrick Hamel, agent de recherche au vice-rectorat aux études et à la formation, qui a fait part aux membres d'une proposition d'amendement à la politique de critères, méthodes et modalités d'évaluation pour la promotion des professeurs. Il propose de tenir compte de la possibilité que les professeurs cliniciens fassent une demande de promotion pour passer de la catégorie à 3 à la catégorie 4. Il y aurait donc deux échelles de pondération pour l'enseignement et la recherche : la première pour les professeurs réguliers et la seconde pour les professeurs cliniciens.
- La VPAU indique qu'il doit assister à une rencontre du comité d'audit de l'UQTR, le 28 novembre prochain.

VPSC

Absente.

Trésorier

La secrétaire n'a rien de particulier à signaler.

Secrétaire

La secrétaire n'a rien de particulier à signaler.

CX-575-15-11-18-06 Conférence des directeurs et des directrices de département 2.0 (suite)

La président attire l'attention des membres sur l'avis juridique de Me Gabriel Hébert-Tétrault sur la réforme de la conférence des directeurs et des directrices de département. L'opinion du procureur du Syndicat est explicite et éclairante. La conférence des directeurs ne peut en aucun cas se substituer aux assemblées départementales pour traiter des conditions de travail des professeurs.

Le président propose une période de plénière afin de discuter des interventions à faire.

Après discussions, il est convenu d'inviter les directions de département à une rencontre avec les membres du comité exécutif sur le projet de réforme de la conférence. Me Gabriel Hébert-Tétrault sera également présent à cette rencontre afin de donner l'information juridique et conventionnelle.

La rencontre aura lieu le mercredi 28 novembre à 9 h 30.

L'invitation aux directions de département sera accompagnée de l'avis juridique et expédiée à la direction de l'UQTR et à l'ensemble des professeurs.

CX-575-15-11-18-07 Dégagement syndicaux 2018-2019

Le président attire l'attention des membres sur le tableau synthèse des dégagements syndicaux pour l'année 2018-2019. Les membres constatent que le Syndicat dispose de deux dégagements pour la prochaine année.

Après discussion, les membres conviennent d'accorder à la professeure Diane Gagné, à titre de vice-présidente aux relations de travail, deux dégagements d'enseignement jusqu'à l'assemblée générale de mars 2019.

CX-575-15-11-18-08 Participation du Syndicat au Forum des partenaires de l'UQTR

Le président rappelle que lors d'une rencontre antérieure, il avait eu l'occasion d'informer les membres du comité exécutif de la remise en question de la présence du Syndicat à la conférence des partenaires de l'UQTR. Il avait d'ailleurs eu l'occasion de préciser au vice-recteur aux ressources humaines que l'absence du Syndicat à la dernière rencontre du Forum était reliée au fait que l'imposition d'un lock-out contre les professeurs laissait planer un doute sur le fait que les gestionnaires considèrent véritablement les professeurs comme partenaire.

Le président souhaite donc entendre les officiers sur la pertinence de poursuivre l'engagement du Syndicat au Forum des partenaires de l'UQTR. Il propose une période de plénière afin de discuter de la question.

Au retour de la plénière, il est convenu que le Syndicat poursuive sa participation au Forum des partenaires car cela apparaît comme un lieu intéressant pour influencer les décisions des gestionnaires et des instances de l'UQTR.

CX-575-15-11-18-09 Poste de doyen de la recherche et de la création

La secrétaire signale que le secrétariat général de l'UQTR amorcera bientôt une consultation des professeurs sur les candidatures retenues pour le poste de doyen de la recherche et de la création.

La règle 14 régissant les consultations menées par le Syndicat pour la désignation des cadres supérieurs et des doyens de l'UQTR oblige le comité exécutif à tenir une consultation parallèle auprès des professeurs.

Cette consultation vise à connaître l'opinion des professeurs sur les candidatures retenues et surtout à dévoiler les résultats qui sont souvent tenus secrets.

La secrétaire indique que les questions ont été acheminées aux membres du comité exécutif avant la diffusion et que la consultation s'étendra du 13 au 20 novembre 2018.

Les membres se déclarent en accord avec la procédure décrite par la secrétaire qui est désignée responsable de la consultation.

CX-575-15-11-18-10 Affiliation à une centrale syndicale

Le président indique que lors du conseil syndical du 18 octobre dernier et sur la page Facebook *Professeur de tout cœur* des professeurs ont abordé la question de l'affiliation du Syndicat à une centrale syndicale du Québec.

Le président indique qu'il a procédé à une consultation auprès de quelques membres du comité de liaison intersyndical de l'Université du Québec (CLIUQ) afin de connaître les avantages et les inconvénients d'une telle affiliation. Il rappelle qu'il n'y a que deux syndicats de professeurs au Québec qui sont membres d'une centrale syndicale (CSN) : UQAM et UQO.

Le président rappelle que :

- Les négociations à l'UQAM et à l'UQO n'ont pas donné des résultats probants. Les résultats de la dernière négociation à l'UQTR sont nettement plus avantageux pour les professeurs plus particulièrement pour les dégagements de recherche et le plancher d'emploi ;
 - Que le Syndicat bénéficie d'un personnel spécialisé, compétent et dédié exclusivement aux besoins des professeurs ;
-

- Que le Syndicat dispose, grâce au consortium des services juridiques, de procureurs d'expérience qui connaissent bien le réseau universitaire québécois et plus particulièrement les conditions de travail des professeurs de l'UQ ;
- Que le Syndicat dispose d'un fonds de défense professionnel qui a permis de verser des allocations, lors de la grève de 2008 et du lock-out de 2018, équivalentes à 100 % du salaire net des professeurs. Les centrales syndicales versent des allocations d'environ de quelques centaines de dollars par semaine et oblige les travailleurs à faire du piquetage ;
- Que certaine centrale syndicale représente autant les professeurs que les chargés de cours d'une même université ce qui peut être parfois incompatible ;
- Qu'aucune centrale syndicale ne pourra mettre à la disposition d'un syndicat les ressources nécessaires permettant d'accomplir les tâches réalisées par le conseiller aux affaires universitaires ;
- Que le taux de cotisation actuel des professeurs de l'UQTR se compare avantageusement à ceux des autres syndicats de professeurs avec un niveau de services beaucoup plus important ;
- Qu'il peut être intéressant pour un syndicat de professeur disposant de peu de ressources d'adhérer à une centrale syndicale mais le SPPUQTR dispose des moyens nécessaires permettant de se doter des services dont les professeurs ont besoins.

La VPRT souligne que la question d'adhésion à une centrale syndicale se posera plus concrètement à la fin de la présente convention collective en 2022. Il pourrait toutefois être intéressant d'échanger avec les centrales syndicales afin de vérifier le type de services qu'elles pourraient offrir aux professeurs de l'UQTR. Il peut être intéressant de se laisser courtiser. Elle rappelle que la question fut abordée lors du lock-out parce que certains professeurs ont eu l'impression que le comité exécutif avait été pris de cours par l'imposition du lock-out et qu'une centrale syndicale aurait peut-être pu intervenir plus rapidement.

À la fin des discussions, les membres conviennent d'aborder la question lors de la prochaine réunion du conseil syndical.

CX-575-15-11-18-11 **Projet d'ordre du jour du conseil syndical du 6 décembre 2018**

La secrétaire attire l'attention des membres sur le projet d'ordre du jour du conseil syndical du 6 décembre prochain. Il y sera question, entre autres, de l'embauche du nouveau conseiller aux affaires universitaires, de l'adhésion du Syndicat à une centrale syndicale québécoises et de la réforme souhaitée de la conférence des directeurs et des directrices de département.

La VPSC rappelle que le conseil syndical sera suivi du 5 à 7 pour les professeurs qui se sont démarqués durant l'année 2018.

CX-575-15-11-18-12 **Représentant du Syndicat au comité réseau sur les assurances collectives**

La secrétaire indique que le secrétariat du comité réseau des assurances collectives (CRAC) a signalé au Syndicat que le mandat de deux années du professeur Sylvain Beaudry était terminé depuis le 21 novembre.

Le mandat du professeur Beaudry est renouvelable.

Après discussion, les membres conviennent d'informer le comité réseau des assurances collectives (CRAC) que le mandat du professeur Beaudry est reconduit pour une période de deux ans.

Le conseiller aux affaires universitaires et la conseillère aux relation de travail quittent la rencontre à 15 h

CX-575-15-11-18-12 Contrat d'accompagnement pour le poste de CAU

Le président rappelle que le conseiller aux affaires universitaires a annoncé au mois d'août dernier qu'il prenait sa retraite le 31 décembre prochain.

Il souligne que le comité de sélection pour combler le poste finalise actuellement la démarche d'embauche qui devrait se conclure par une recommandation du comité exécutif le 29 novembre et une décision du conseil syndical le 6 décembre.

Il est prévu que la personne embauchée entrera en fonction le 7 janvier 2019.

Afin d'assurer une transition efficace et harmonieuse, les membres du comité exécutif ont prévu, au budget 2018-2019, les sommes nécessaires pour accompagner adéquatement le nouveau conseil aux affaires universitaires.

Le président présente le contrat qui sera offert à M. Gamelin, à titre de consultant, afin qu'il accompagne la nouvelle ressource du 7 janvier au 29 mars 2019 (12 semaines) pour une somme de 28 400 \$. Le président attire l'attention des membres sur le type d'encadrement qui sera offert par M. Gamelin.

Le trésorier indique que pour favoriser une meilleure transition, il est convenu que M. Gamelin quittera son poste en conservant son portable (plus de huit ans) et les données qu'il contient. Il pourra ainsi, pendant et après la période de transition, répondre aux questions du nouveau conseiller. Le président indique qu'il faudra ajouter au contrat, une clause de confidentialité perpétuelle liant M. Gamelin et le Syndicat.

Le trésorier souligne qu'il faudra acheter un nouveau portable avant la fermeture du secrétariat et faire les transferts de données afin que le tout soit prêt pour le 7 janvier. Après discussion, les membres adoptent la résolution suivante :

(2018CX-575-15-11-R195)

CONSIDÉRANT la prise de retraite de monsieur Alain Gamelin à titre de conseiller aux affaires universitaires du Syndicat le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT la décision du comité exécutif d'embauche d'une nouvelle personne afin d'occuper le poste de conseiller aux affaires universitaires;

CONSIDÉRANT que la nouvelle personne embauchée pour occuper le poste de conseiller aux affaires universitaires du Syndicat entrerait en poste le 7 janvier 2019;

CONSIDÉRANT la nécessité de bien encadrer la nouvelle ressource dans l'apprentissage des différentes tâches et des dossiers sous sa responsabilité;

CONSIDÉRANT les prévisions de produits et de charges du Syndicat pour l'année 2018-2019;

À la suite d'une proposition du président, appuyée par le trésorier, il est résolu de signer avec monsieur Alain Gamelin un contrat, à titre de consultant afin qu'il accompagne, selon les modalités et la période définie au contrat ci-joint à la présente résolution, la nouvelle personne qui occupera le poste de conseiller aux affaires universitaires du Syndicat à compter du 7 janvier jusqu'au 29 mars 2019.

CX-575-15-11-18-13 Dossier de gestion des ressources humaines (huis clos)

Dossiers traités à huis-clos.

CX-575-15-11-18-14 Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle n'est traitée à ce point de l'ordre du jour.

CX-575-15-11-18-15 Date de la prochaine réunion : 29 novembre 2018

La secrétaire signale que la prochaine réunion régulière du comité exécutif est prévue pour le jeudi 15 novembre à 12 h.

CX-575-15-11-18-16 Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 15 h 20.

Ismail Biskri
Président

Alain Gamelin
Secrétaire de la rencontre